

La santé est l'affaire de tous !

La majorité des soins infirmiers étant pratiqués à domicile, les conditions de pratique sont différentes et la charte qui en découle particulière.

Infirmières - Infirmiers	Patient/Usager
Visite à domicile	
<ul style="list-style-type: none"> Proposer des plages horaires de visite à domicile de 2 heures Prévenir en cas de retard important 	<ul style="list-style-type: none"> Annuler le plus tôt possible en cas d'imprévu
Pour la première visite	
<ul style="list-style-type: none"> Prendre le temps nécessaire pour faire connaissance avec le patient Eviter les interférences pouvant perturber l'écoute (téléphone, texto, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer ses ordonnances et les documents nécessaires (dossier médical personnel, classeur santé, résumé, résultats, etc.) Eviter des demandes pour d'autres membres de la famille et pour d'autres actes
Respect du cadre	
<ul style="list-style-type: none"> Respecter la confidentialité Conserver un comportement professionnel en toute circonstance 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un endroit propre et calme propice au soin Tout comportement violent/insultant envers le soignant peut entraîner l'arrêt des soins et la ré-orientation du patient vers un autre professionnel de son choix
Carte vitale et moyens de paiement	
<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer le tiers-payant pour tous sauf cas particulier (pas de droit, ou mutuelle non référencée ou pas à jour) Proposer si réalisable les nouveaux télé-services (recours à la télé-expertise...) 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sa carte vitale à jour Fournir tous les documents administratifs nécessaires permettant le tiers-payant : les feuillets d'accident du travail, les certificats, la carte de mutuelle, CMU, AME...). En leur absence, s'engager à avancer les frais
Documents médicaux	
<ul style="list-style-type: none"> Commenter les documents présentés ou reçus Tenir à jour le dossier médical partagé L'informer du traitement informatisé de ses données de santé (logiciel agréé, hébergeur) et garantir ainsi leur confidentialité 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter les documents nécessaires à la prise en charge en particulier les examens complémentaires, avis spécialisés, comptes-rendus d'hospitalisation etc..
Informations santé	
<ul style="list-style-type: none"> Donner des explications claires et adaptées aux patients à propos des soins pratiqués Être bienveillant et ne faire aucune annonce sans l'avis du médecin Tenir compte du ressenti des patients sur leur traitement 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer toutes les informations de santé nécessaires pour une prise en charge adaptée (antécédents, allergie, ...) Signaler toute automédication Savoir que les informations sur Internet sont souvent erronées, approximatives et/ou non adaptées
Traitements et conseil	
<ul style="list-style-type: none"> Éclairer le patient sur les soins réalisés, les effets attendus et les éventuels effets secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les prescriptions, sinon avertir le médecin de l'arrêt ou des éventuels effets secondaires liés au traitement

